

Services de covoiturage et ZFE Métropole Rouen Normandie





La Métropole Rouen Normandie



501 431
habitants



663
km² de superficie



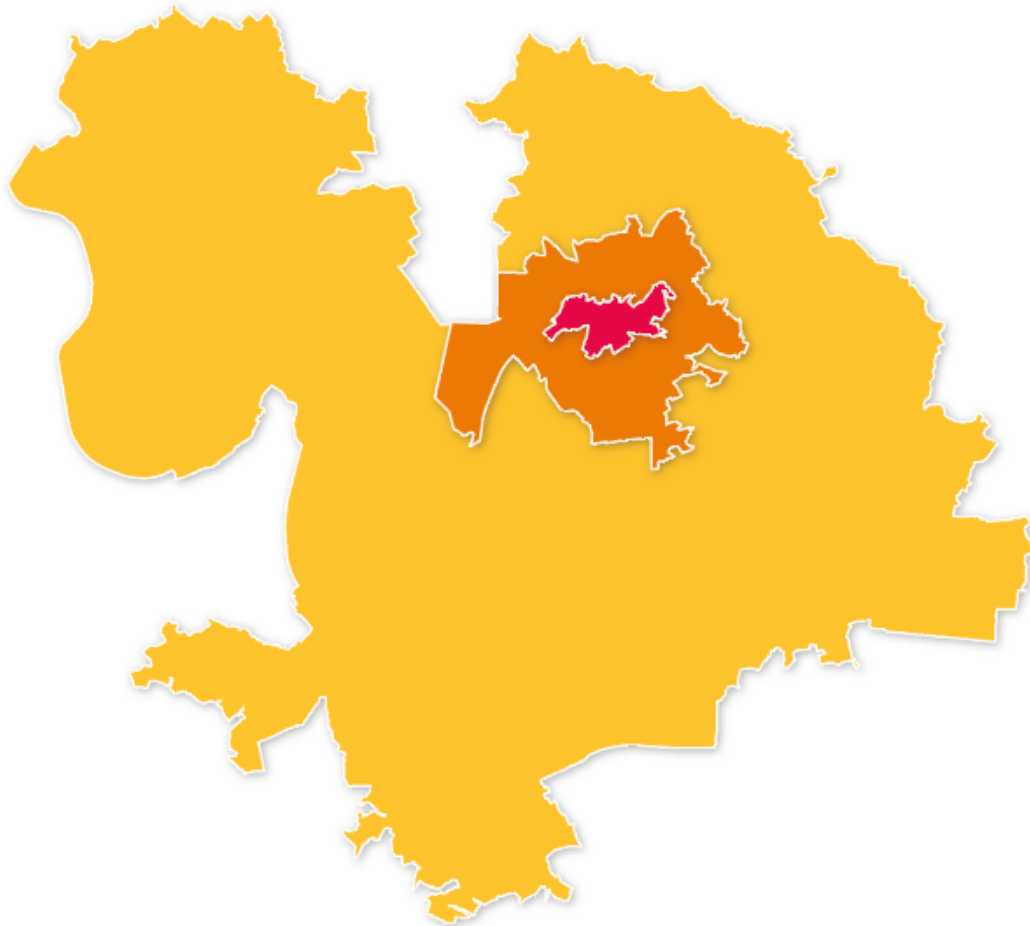
métropole
rouenNORMANDIE

71
communes



Objectifs stratégiques du PDM 2035

Objectif 1 : Atteindre un nouvel équilibre des parts modales



Ville de Rouen

Voiture particulière



Transports collectifs



Vélo



Marche



Actuellement

45 %



Objectif 2035

24 %

23 %



28 %

2 %



12 %

30 %



36 %



1ère couronne urbaine

Voiture particulière



Transports collectifs



Vélo



Marche



Actuellement

57 %



Objectif 2035

37 %

17 %



23 %

1 %



7 %

25 %



33 %



Métropole Rouen Normandie

Voiture particulière



Transports collectifs



Vélo



Marche



Actuellement

61 %



Objectif 2035

45 %

13 %



18 %

1 %



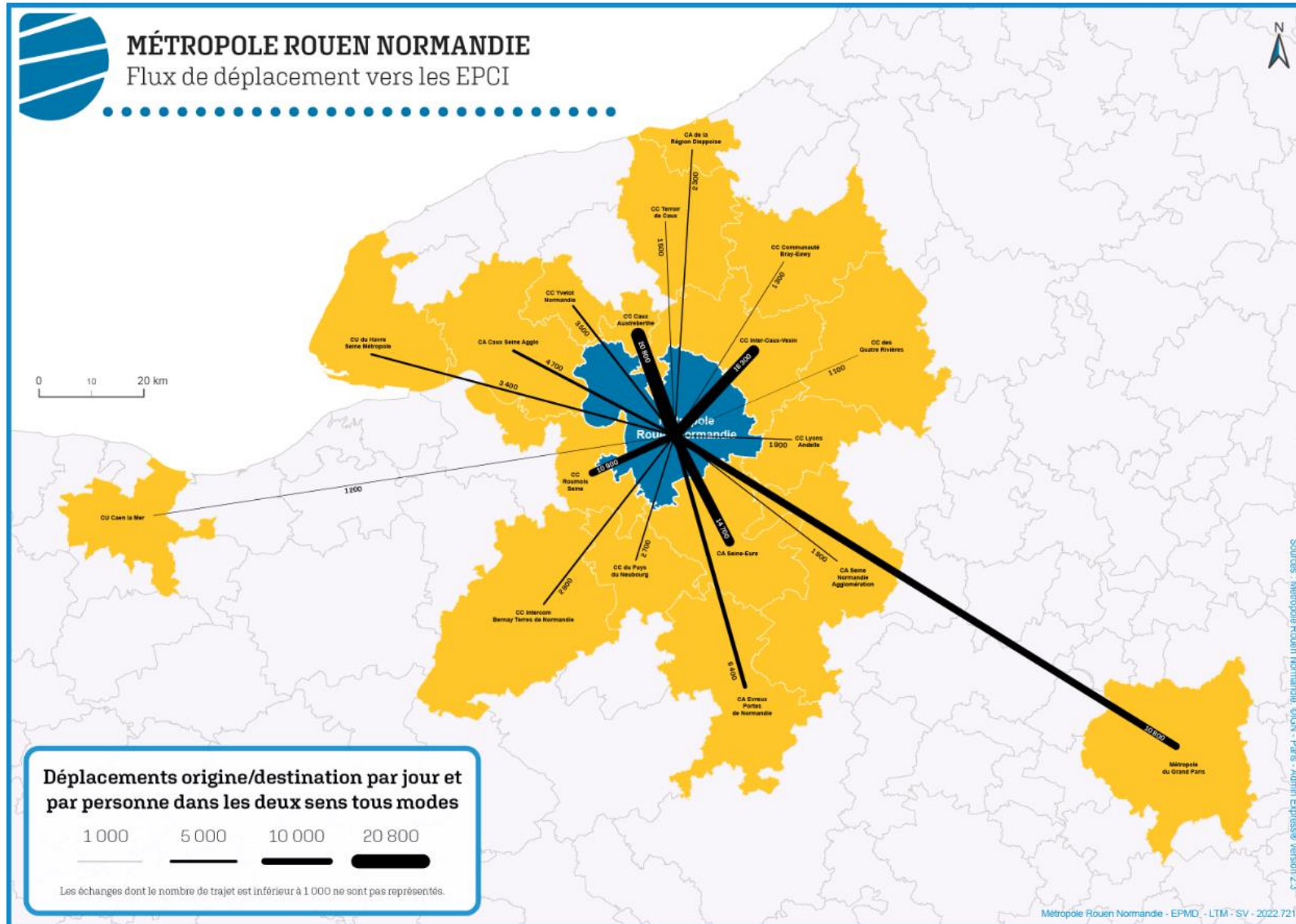
5 %

25 %



32 %

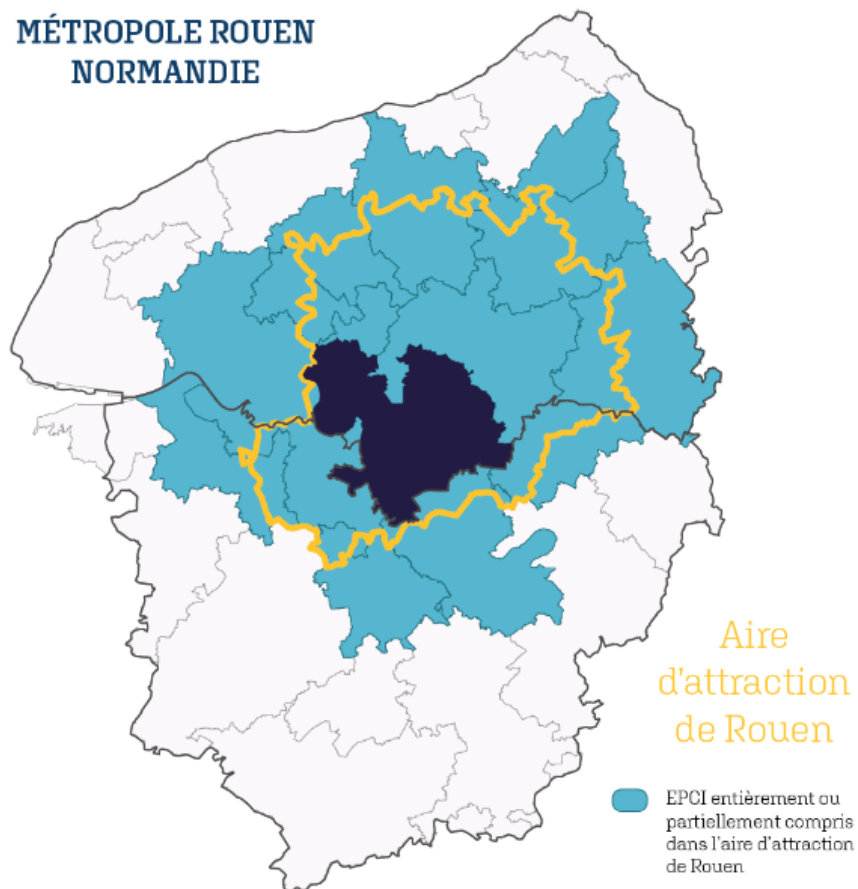
Des mobilités à l'échelle du bassin de vie



La mobilité à l'échelle du bassin de vie : Le covoiturage

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

MÉTROPOLE ROUEN
NORMANDIE



De septembre 2021 à septembre 2023

	Nb de trajets (OD 2 sens)	%
Intra MRN	606 000	53 %
MRN-EPCI aire d'attraction	424 000	37 %
MRN-Tous EPCI hors aire d'attraction	110 000	10 %
TOTAL	1 140 000	100 %

Le développement du covoiturage (mode déplacement quotidien à part entière) est une solution tournée vers l'ensemble du bassin de mobilité
=> aide concrète pour des usagers qui vivent au quotidien sur le territoire métropolitain (étudiants, actifs)

Contexte du soutien au covoiturage

Logique d'expérimentation => logique de massification, pour en faire un mode de déplacement du quotidien à part entière

- La Métropole de Rouen vise une baisse de 52% des émissions de GES du transport de voyageurs en 2026 par rapport à 2005 (PCAET et de sa COP 21 locale). Le transport routier représente 22% des émissions de CO2 du territoire
- Le covoiturage est un moyen de faire baisser les parts modales de l'autosolisme, dans le cadre d'une politique de mobilité plus large => septembre 2022 : déploiement d'une ZFE (13 communes) et refonte de la desserte du transport en commun (45 communes)
- Objectif d'atteindre d'ici 2025 => 1% des déplacements totaux effectués en voiture qui soient covoiturés, soit près de 10.000 trajets/jour ; correspond à part modale de 5% sur le seul motif domicile/travail.



MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE

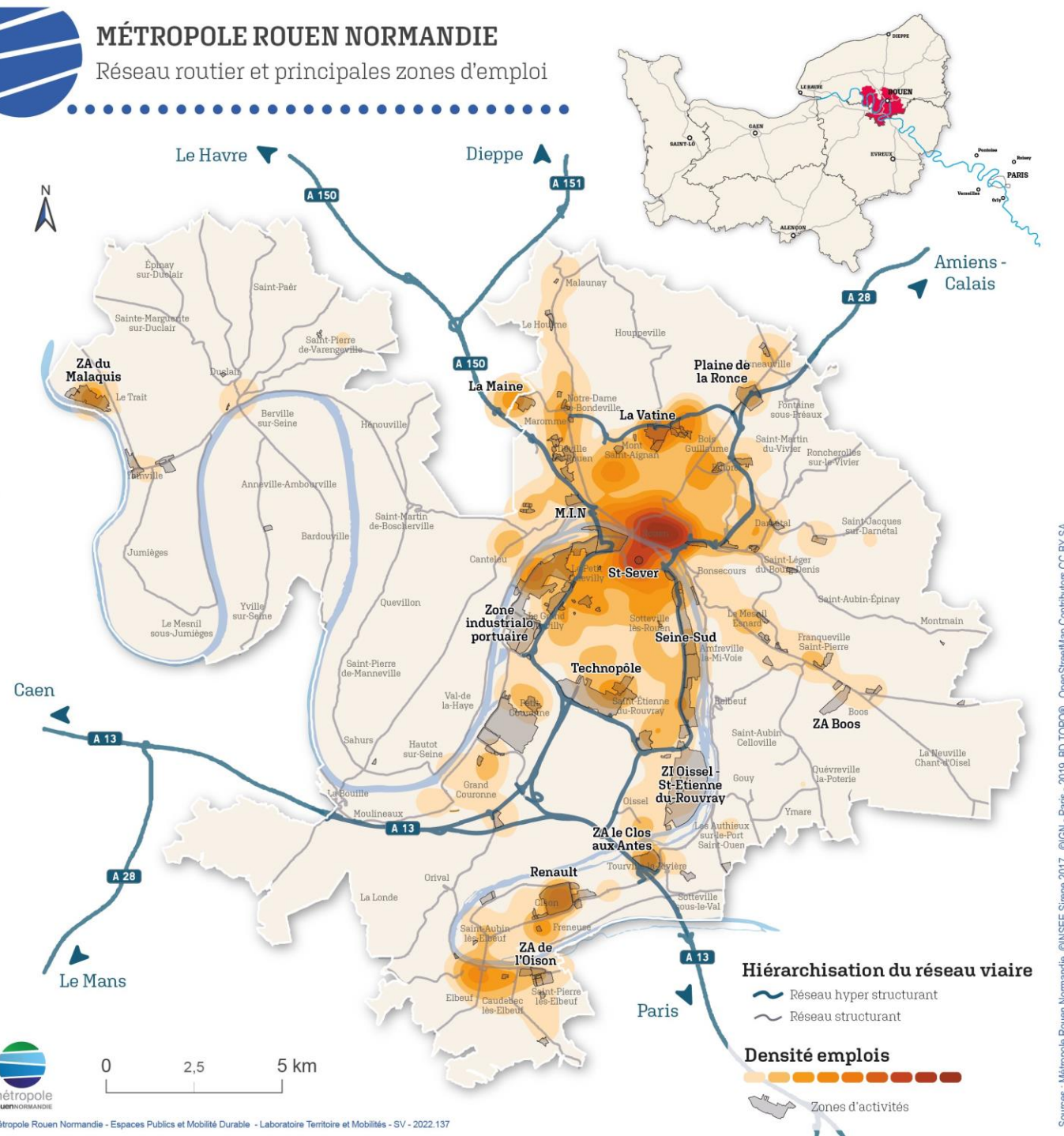
Réseau routier et principales zones d'emploi

Un ressort territorial très étendu, alternant fortes et faibles densités

De grandes entreprises et zones d'activités plutôt implantées aux franges du ressort territorial, avec une très bonne accessibilité routière

Avant l'adoption de la solution Klaxit en 2020, la Collectivité s'est investie auprès des employeurs via son club PDE (regroupant plus de 200 partenaires, et existant depuis près de 15 ans)

Ce club offre un espace privilégié pour échanger, partager et sensibiliser au covoiturage. Cette base a facilité le lancement de la démarche dans la mesure où les acteurs du territoire étaient en partie sensibilisés à ces enjeux



Contexte du soutien au covoiturage

La phase expérimentale (recherche de masse critique) s'appuie sur les entreprises du territoire pour créer un premier réseau de covoitureurs suffisamment nombreux pour que conducteurs et passagers puissent trouver une solution de covoiturage.

Depuis juillet 2020, les principaux employeurs (partenaires ou pas) des zones d'activité éloignées ou situées au terminus du réseau de transport en commun structurant ont été contactés. Il s'agit de zones pauvres en solutions alternatives à la voiture utilisée en autosolisme.

Les zones retenues sont :

- Parc de la Vatine / La Bretèque / Les Bosquets : 6 000 salariés
- Le Trait : 3 000 salariés
- Zone Industriale portuaire Ouest : 4 000 salariés
- Technopôle Rouen Madrillet / Vente Olivier / Parc d'activités du zénith : 2 900 salariés

Le lancement du nouveau service de covoiturage s'est fait auprès de l'ensemble des partenaires mobilité de la Métropole lors du club PDE le 24 septembre 2020.

Ouverture du service au grand public (au-delà de ces 4 zones d'emploi) en septembre 2021

Klaxit : du covoiturage anticipé par mise en relation via une plateforme

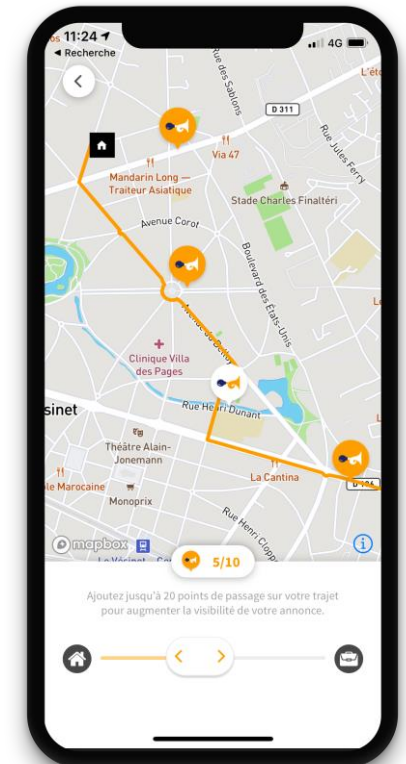
Mise à disposition d'une application mobile Klaxit gratuitement sur les plateformes de téléchargement

Paramétrage de zones de pose et dépose (hubs) sur le territoire de la Métropole situées à moins de 7 minutes à pied de chaque habitant.

Les conducteurs peuvent ainsi choisir un lieu de pose et dépose à partir de l'application FACILEMENT et SANS DISCUSSION avec le passager.

L'activation du mode trajet est nécessaire pour que le covoiturage soit pris en compte et que le conducteur soit payé. Ce mode permet le contrôle des positions des covoitureurs, de la proximité au point de RDV et au point d'arrivée ainsi que la durée du trajet.

Klaxit offre une garantie retour en partenariat avec MAIF. Le retour au domicile est gratuit. Si le service ne trouve pas un conducteur à plus ou moins 20 minutes de l'heure convenu pour le passager n'ayant plus de conducteur pour le trajet de retour, le service paie un taxi



ECOV : du covoiturage spontané (auto stop numérique)

Rouen Seine Normandie

covoit'ici

Lignes quotidiennes de covoiturage

Vous travaillez à Rouen ?

Covoitez gratuitement et sans réservation !

Ici on covoiture !

partez serein !

- C'est gratuit**
- C'est bon pour la planète !**
- C'est sympa, ça renforce les liens sociaux et c'est solidaire !**

sans réservation
je covoiture quand je le veux avec les personnes sur mon chemin

sans contrainte
je ne change pas mes habitudes d'itinéraires

Assistance téléphonique
de 6h30 à 20h en semaine et de 9h à 20h le weekend
01 79 73 89 73
numéro non surtaxé
support@covoitici.fr

en toute sécurité
nous savons avec qui vous covoitez

Téléchargez l'application !

Disponible sur **App Store** et **Google Play**
ou inscrivez-vous sur www.covoitici.fr

Horaires d'ouverture du service

DE 6h30 À 8h30 ET DE 17h À 19h

VERS ROUEN VERS BARENTIN

Du lundi au vendredi
Hors week-ends et jours fériés

Garantie départ sur les heures de pointe

Passagers : pas de conducteurs pour vous emmener ? Notre assistance téléphonique veille sur vous !
Après 10 min d'attente, nous envoyons un véhicule pour vous emmener à bon port dans le sens Barentin > Rouen (entre 6h30 et 8h30) et le soir en sens inverse (entre 17h et 19h), hors week-end et jours fériés.

1€50 C'est l'indemnité versée aux conducteurs pour chaque passager pris à bord ! En offrant leurs places libres, les conducteurs contribuent au mieux vivre ensemble tout en permettant à tous de se déplacer librement. Cela mérite bien un petit coup de pouce !

+ 0€50 Et en plus, les conducteurs sont indemnisés 0,50 € pour chaque trajet effectué, même sans passager ! Une façon de vous encourager à lancer l'application et mettre vos sièges libres à disposition des passagers chaque jour, de 6h30 à 8h30 et de 17h à 19h (hors week-ends et jours fériés).

0€ C'est la part du passager : rien ! Le service est gratuit : les trajets sont offerts par Covoit'ici pour vous remercier d'avoir laissé votre voiture au garage et fait un petit geste pour la planète ! Au lancement du service, la gratuité est rendue possible grâce au soutien de la Métropole Rouen Normandie, de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe et des autres financeurs du projet.

Cette initiative est développée par Ecov et portée par la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

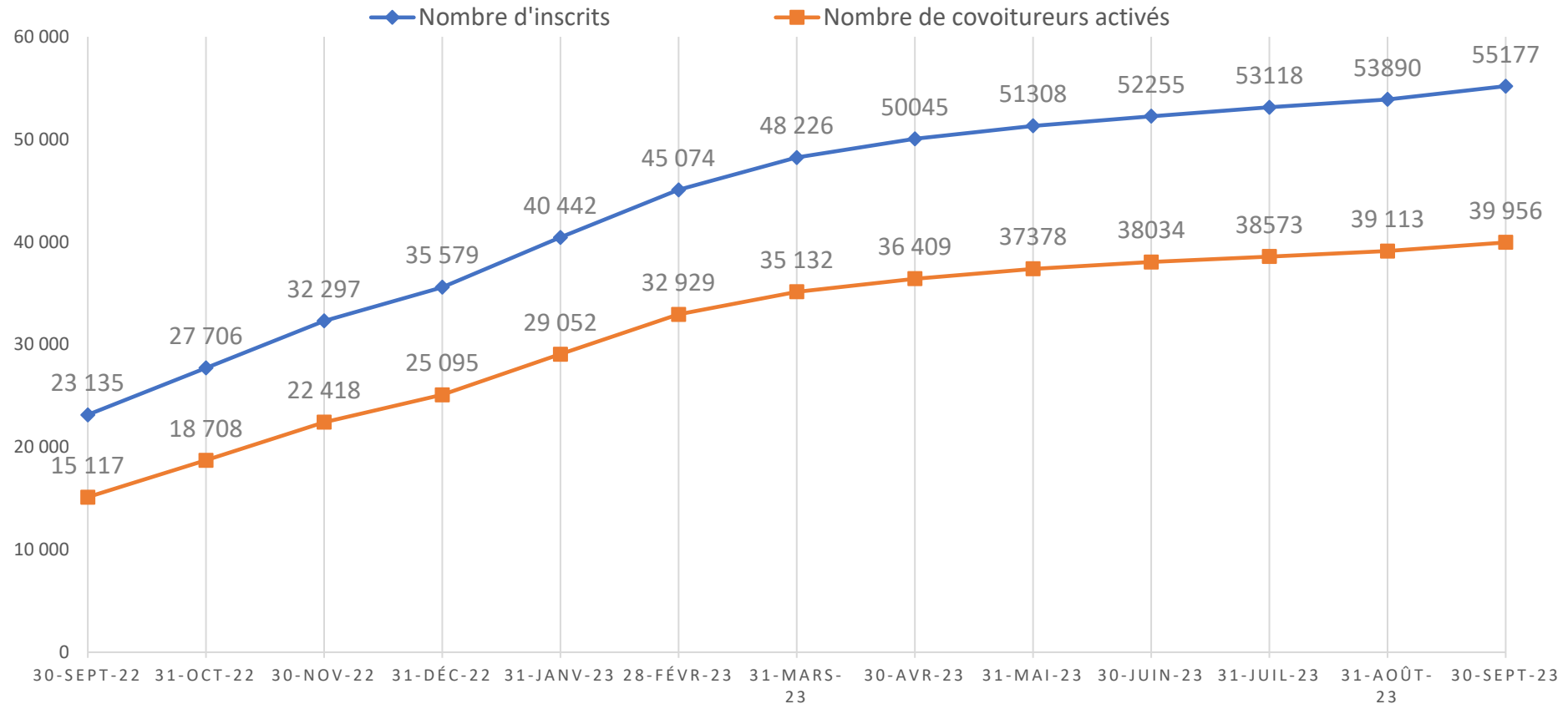
Barentin - Nord **Rouen - Pasteur**

Barentin - Gare

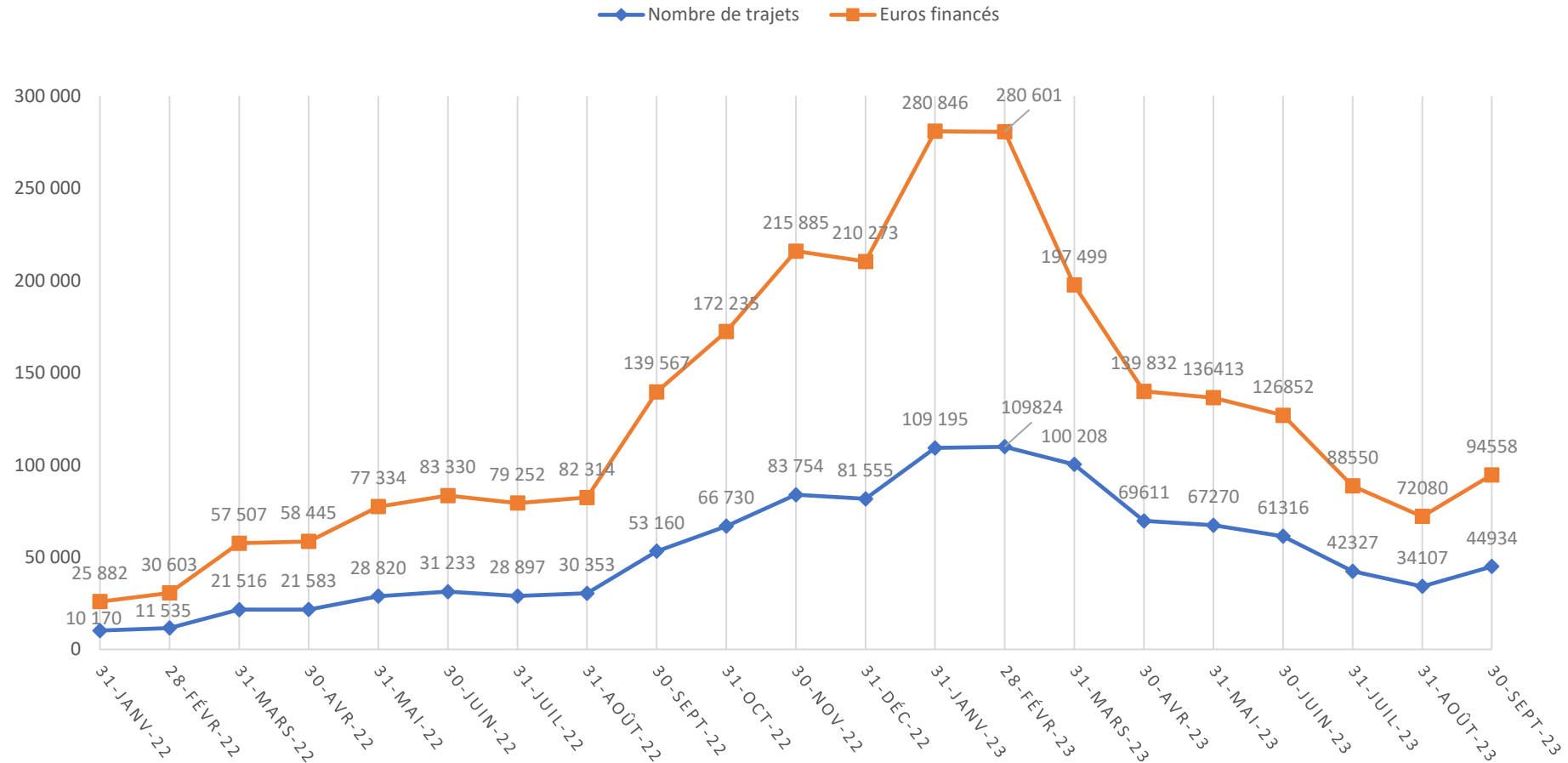




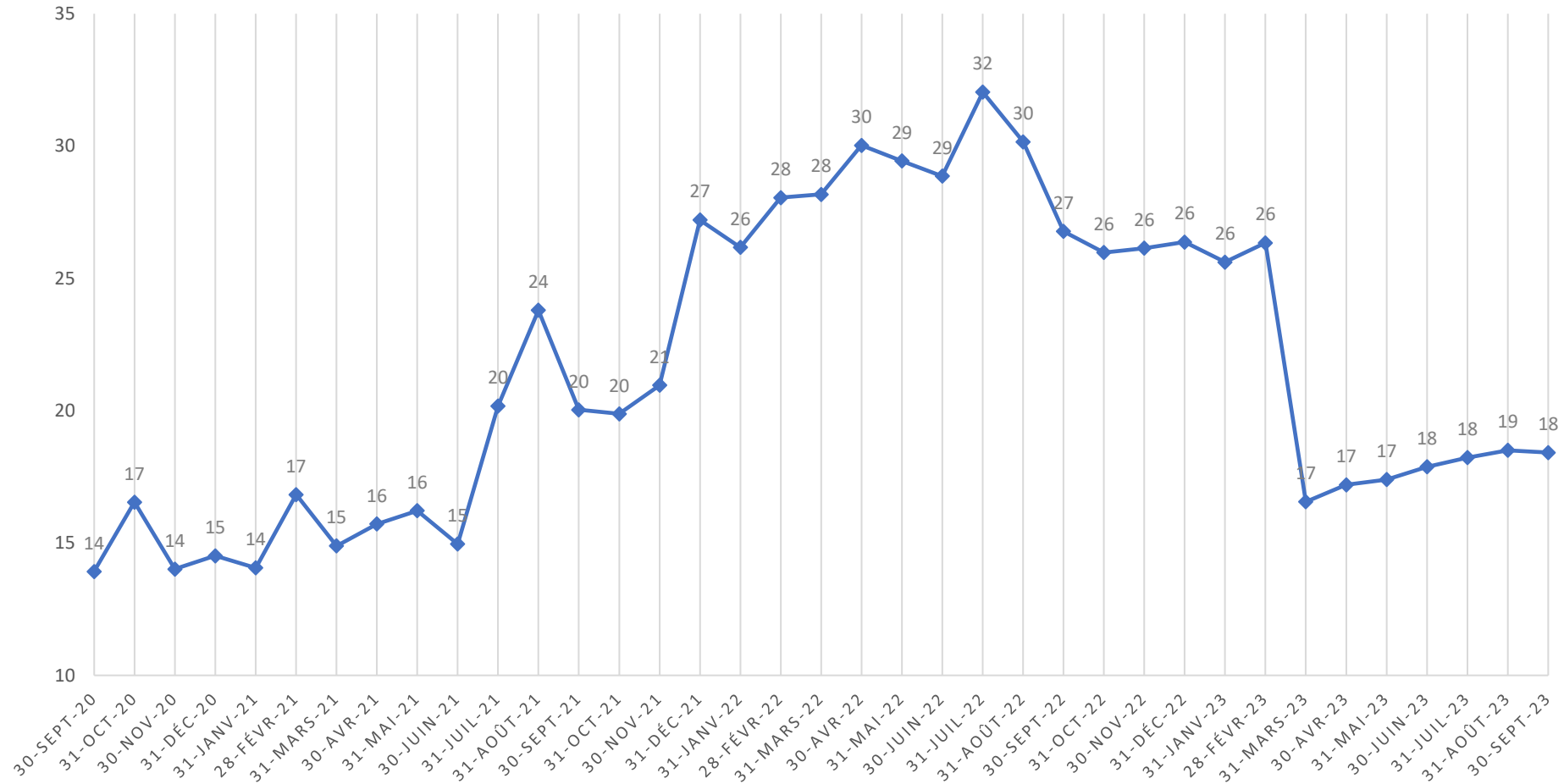

EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'INSCRITS ET DE COVOITUREURS ACTIVÉS



EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE TRAJETS ET DU MONTANT FINANÇÉ AUX CONDUCTEURS



EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE KM/TRAJET



Les règles tarifaires et d'incitatifs financiers sont clairement dans les mains des AOM.

Mesures ont été adoptées le 6 février 2023, et appliquées depuis le 27 février :

- rémunération des conducteurs à 1,50 € / 3 € au lieu de 2 € / 4 € auparavant entre 2 kms et 30 kms
- gratuité pour les passagers sur les trajets inférieurs à 30 km, participation financière du passager de 10cts/km au-delà des 30km
- rémunération du conducteur par les passagers pour tous les trajets le long des lignes TEOR ou Métro (origine et destination dans une zone de 400 mètres de part et d'autre des lignes transports en commun armature) en lieu et place de la rémunération par la Métropole

Dans le même esprit de régulation, pour limiter les effets d'aubaine, est mis en œuvre à compter d'avril 2023 un plafonnement à 150€ / mois / conducteur.

Ces mesures de régulation marchent, puisque 3 mois plus tard :

- les trajets de plus de 30 kms ne représentent plus que 6% du volume total (contre 28% avant le 27/02)
- le kilométrage moyen par trajet est passé de 26kms à 17kms
- -37% de trajets depuis le 27/02
- la rémunération moyenne passe de 2.6€ à 1.9€ / trajet depuis le 27/02

Politique tarifaire

Jusqu'en septembre 2023

	Entre 2 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
mars-23																			
€	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,2	0,3
Employeur																			
MRN	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3	3	3
	Entre 2 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
mars-23																			
%	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager																	3%	6%	9%
Employeur																			
MRN	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	97%	94%	91%

Politique tarifaire

Octobre 2023 / août 2024 :

- Mettre en place les incitatifs conducteurs seulement pour des trajets supérieurs à 5kms (contre 2 kms actuellement) pour limiter la concurrence avec les modes actifs et les TC.
- Vers un partage 90% MRN / 10% passager (ou employeur via FMD)

oct-23	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
€	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5
Employeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRN	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8
oct-23	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
%	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	13%	13%	12%	11%	11%	10%	10%	9%	9%	8%	8%	8%	7%	7%	7%	7%	10%	13%	15%
Employeur																			
MRN	87%	88%	88%	89%	89%	90%	90%	91%	91%	92%	92%	92%	93%	93%	93%	93%	90%	88%	85%

Politique tarifaire

Septembre 2024 / août 2025 : Vers un partage 75% MRN / 25% passager (ou employeur via FMD)

sept-24	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8
Employeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRN	1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5

sept-24	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	33%	31%	29%	28%	26%	25%	24%	23%	22%	21%	20%	19%	19%	18%	17%	17%	19%	22%	24%
Employeur																			
MRN	67%	69%	71%	72%	74%	75%	76%	77%	78%	79%	80%	81%	81%	82%	83%	83%	81%	78%	76%

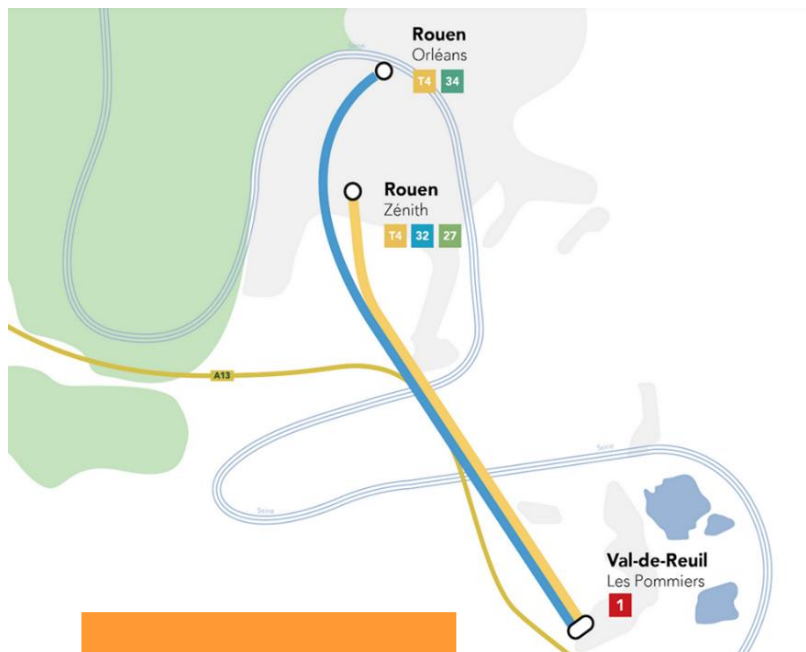
Septembre 2025 / août 2026 : Vers un partage 50% MRN / 50% passager (ou employeur via FMD)

sept-25	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,1	1,2	1,3
Employeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRN	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2	2	2

sept-25	Entre 5 km et 15 km	16 km	17 km	18 km	19 km	20 km	21 km	22 km	23 km	24 km	25 km	26 km	27 km	28 km	29 km	30 km	31 km	32 km	33 km
	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	3	3,1	3,2	3,3
Passager	67%	63%	59%	56%	53%	50%	48%	45%	43%	42%	40%	38%	37%	36%	34%	33%	35%	38%	39%
Employeur																			
MRN	33%	38%	41%	44%	47%	50%	52%	55%	57%	58%	60%	62%	63%	64%	66%	67%	65%	63%	61%

Covoit'ici Rouen Seine Normandie

Ligne Rouen → Val-de-Reuil : 1^{er} mars 2022



Du lundi au vendredi

- ◆ Rouen vers Val-de-Reuil : 7h-9h
- ◆ Val-de-Reuil vers Rouen : 16h-19h

L'arrêt « Orléans » est perturbé par les travaux de l'éco quartier Flaubert depuis l'été 2022. Confort des cheminements et confort d'attente ne sont pas au rendez-vous

Trajets déclarés par les conducteurs (ayant fait l'objet d'une indemnisation siège libre de 1€ / trajet) : 13 960

Trajets covoiturés (ayant fait l'objet d'une indemnisation de 2€ / passager transporté) : 4 127

2 629
inscrits

286
covoitureurs

Soit 10.9% des inscrits

55% conducteurs

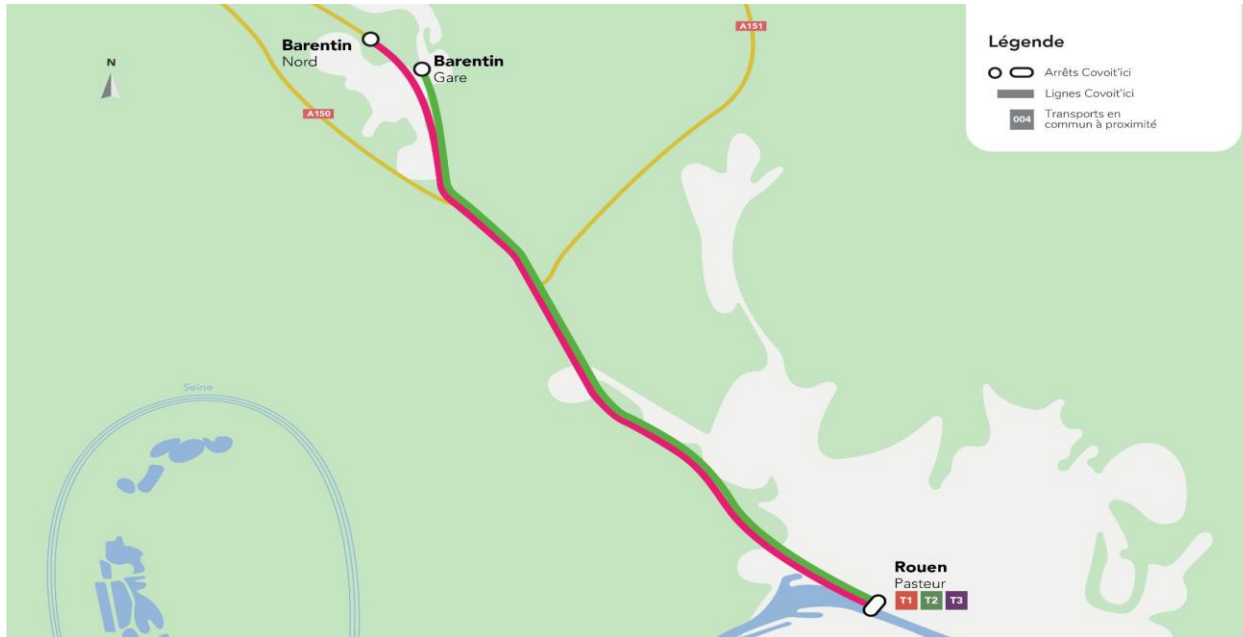
19% passagers

26% l'un ou l'autre

3 736
trajets
conducteurs
réalisés

Covoit'ici Rouen Seine Normandie

Ligne Barentin → Rouen : novembre 2022



Du lundi au vendredi

- ◆ Barentin vers Rouen: 6h30-9h
- ◆ Rouen vers Barentin : 16h-19h

Trajets déclarés par les conducteurs (ayant fait l'objet d'une indemnisation siège libre de 0,5€ / trajet) : 3 519

Trajet covoituré (ayant fait l'objet d'une indemnisation de 1,5€ / passager transporté) : 181

1 097
inscrits

117
covoitureurs

Soit 10.6% des inscrits

82% conducteurs

5% passagers

13% l'un ou l'autre

161
trajets
conducteurs
réalisés

L'arrêt « Pasteur » est perturbé par les travaux d'aménagement de piste cyclable depuis novembre 2022. Confort des cheminements et confort d'attente ne sont pas au rendez-vous

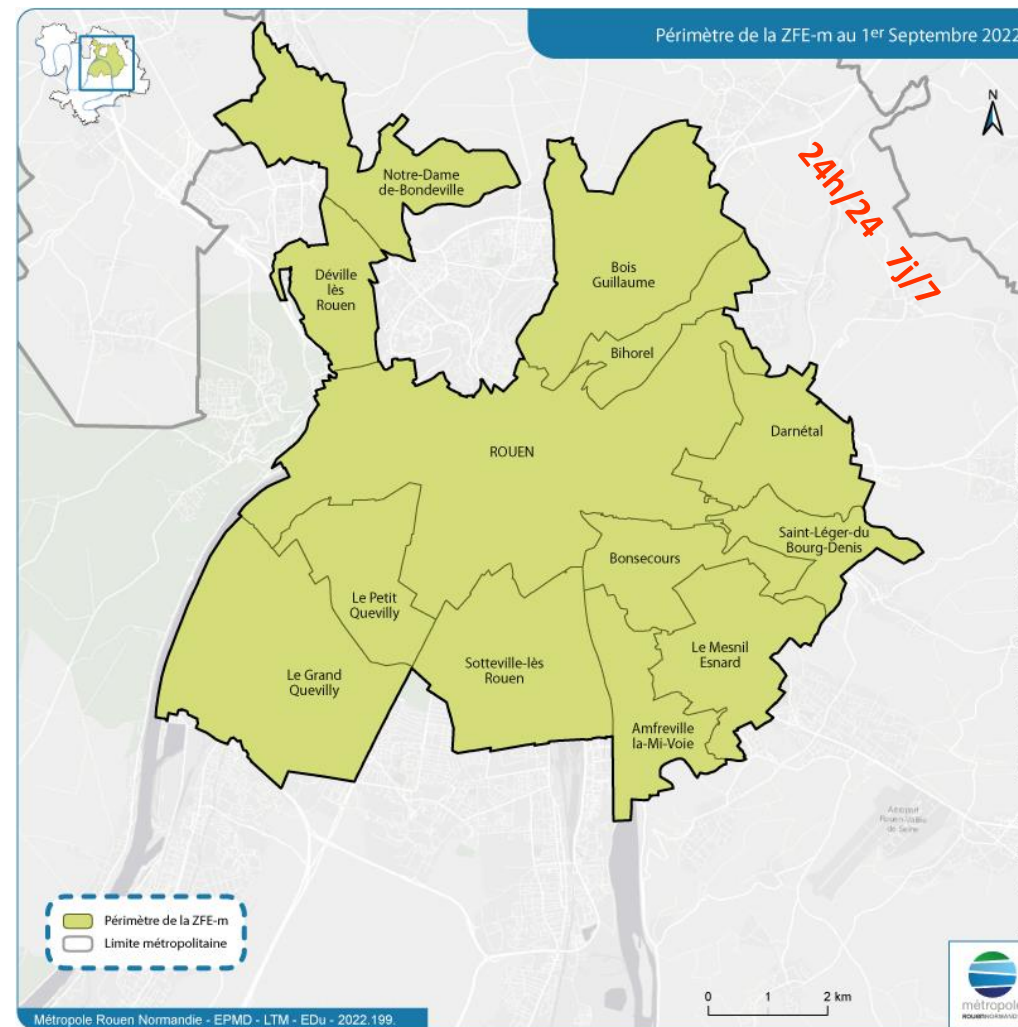
La ZFE-m rouennaise

3^{ème} ZFE-m : 1^{er} septembre 2022

- ⇒ Arrêté Métropole EPMD 22.293
- ⇒ 13 communes
- ⇒ Toutes les voies y.c. voies nationales (Sud3, A150, RN28, etc.) sauf :
 - ⇒ Voies limitrophes
 - ⇒ Voies d'accès aux P+R Schoelcher, Rouges Terres et Haut-Hubert
- ⇒ Tous les véhicules sauf dérogations particulières
 - ⇒ Personnes physiques et morales
 - ⇒ Voiture, camion, bus, moto ...
- ⇒ 24h/24 – 7j/7



Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) – 1^{er} septembre 2022
La circulation et le stationnement dans la zone sont autorisés aux véhicules munis d'une vignette Crit'Air verte ou 1 ou 2 ou 3



Un bouquet de solutions en accompagnement de la mise en place de la ZFE

Mise en place le 3 janvier 2022 pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, la ZFE-m a été étendue à tous les véhicules motorisés au 1er septembre 2022

Aides au changement de véhicule : concernent résidents des 71 communes de la MRN, avec bonus de 25% pour résidents des 13 communes dans périmètre ZFE ; mais pas les résidents hors MRN

Le développement du covoiturage (mode déplacement quotidien à part entière) est une solution tournée vers l'ensemble du bassin de mobilité => aide concrète pour des usagers qui vivent au quotidien sur le territoire métropolitain (étudiants, actifs) ; comme l'abonnement TC gratuit pour démotorisation

CONCLUSION

- Le covoiturage est une composante importante de la stratégie d'accompagnement de la transition social-écologique permettant de limiter les fractures sociales.
- La Métropole n'a pas la compétence pour accompagner des non-résidents en matière d'aide financière au changement de véhicule. Cependant, le covoiturage est une mesure qui permet d'accompagner les non-résidents sur leur venue sur le territoire en limitant leur impact environnemental et en proposant une solution concrète en matière de pouvoir d'achat.
- Avec le covoiturage on joue sur tous les tableaux : baisse de la congestion, lutte contre la pollution, alternative à la mise en place de TC (plus souple, plus économique), alternative à l'absence de TC (manque densité, demande trop faible ou éparse), solution vis-à-vis des employeurs (contre-partie tangible du versement mobilité), solution à l'échelle du bassin de mobilité (47% des trajets excèdent les limites de la MRN).
- Contrairement au covoiturage longue distance, le covoiturage courte distance est une vraie politique de mobilité pour laquelle il faut une vraie ambition et des vrais moyens si on souhaite faire bouger les curseurs des parts modales.